Département du Nord

Commune de

TROISVILLES

Arrêté 2025-11-05

Arrêté de réglementation du stationnement à l'occasion de l'anniversaire de l'association Festi3villes
le samedi 29 novembre 2025

Le maire de la commune de TROISVILLES

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la **l'anniversaire de l'association Festi3villes** organisée par *l'association Festi3villes,* ***le samedi 29 novembre 2025*** et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
- Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - Le stationnement est interdit sur le parking de la salle polyvalente 1 Rue de la Sotière **le samedi 29 novembre 2025 de 08 h 00 à 00 h 00.**

Article 2 - Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Giélée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Troisvilles, le 25 novembre 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

MAIRIE de TROISVILLES (Nord)

12, rue du Général de Gaulle 59980 Troisvilles - Tel. 03 27 85 09 94 - Courriel : mtroisvilles@gmail.com